

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

www.bois-sauvage.be

Cie du Bois Sauvage : Rachat d'actions propres – semaine du 16/06/2025 au 20/06/2025.

Mise en œuvre de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 16/06/25 au 20/06/2025 :

Date de transaction	Nombre d'actions achetées	Prix moyen (€)	Prix maximum (€)	Prix minimum (€)	Montant total hors frais (€)
16/06/2025	48	249,1667	250,0000	248,0000	11.960,00
17/06/2025	68	248,5294	250,0000	246,0000	16.900,00
18/06/2025	78	246,0000	246,0000	246,0000	19.188,00
19/06/2025	50	248,4000	249,0000	248,0000	12.420,00
20/06/2025	32	250,0000	250,0000	250,0000	8.000,00
Total	276	248,0725			68.468,00

En vertu de l'article 8:4 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, Compagnie du Bois Sauvage déclare avoir procédé aux opérations de rachat suivantes d'actions propres sur le marché réglementé NYSE Euronext Bruxelles. Au 20/06/2025, le nombre d'actions rachetées depuis le 25 novembre 2024 était de 13 478 (0,8 % du nombre total d'actions) pour un montant total de € 3 062 707,00 (cfr. notre communiqué de presse du 10/12/2024 17:45). L'historique des opérations est disponible sur www.bois-sauvage.be (section «Informations financières» - «Rachat d'actions propres»).